

# RENFORCER LA COHÉSION NATIONALE



# RENFORCER

# RENFORCER LA COHÉSION NATIONALE

# COHÉSION

## Sommaire

4 1 CONSTATS

8 2 AXES DE RÉFLEXION

9 Objectif 1 : Reconstruire l'école de la République

11 Objectif 2 : Transmettre à nouveau la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à notre nation

12 Objectif 3 : S'assurer que les étrangers accueillis en France maîtrisent notre langue et adoptent notre mode de vie

14 Objectif 4 : Lutter contre le communautarisme



**CONSTATS**  
**CONSTATS**

La restauration de la cohésion nationale suppose de réparer les fractures territoriales, sociales, économiques, éducatives ou culturelles qui menacent de défaire notre nation. Elle suppose aussi de donner à aimer la France et de dessiner un avenir commun pour les Français. La relance de l'ascenseur social et le redressement économique de notre nation sont une condition pour renforcer sa cohésion : ces objectifs sont ceux des forums 2 et 10. Ce forum s'est donc focalisé sur la crise de l'école, la transmission de la citoyenneté, l'assimilation des étrangers et la lutte contre le communautarisme.

## La crise de l'école

Niveau scolaire préoccupant : les résultats du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) en 2019 – qui compare les connaissances des élèves de 15 ans de 79 pays – révèlent que le niveau scolaire en France est médiocre, loin derrière les pays les plus performants. Après avoir fortement baissé, les résultats des élèves français ne s'améliorent pas depuis la dernière enquête de 2016.

Effondrement de la maîtrise de notre langue : 7 % de la population adulte est en situation d'illettrisme. La dictée du ministère de l'Éducation nationale démontre que le niveau baisse dramatiquement : en 2015, les élèves CM2 font 68 % de fautes d'orthographe en plus qu'en 1987. Selon le collectif « Sauvons les lettres », un élève sortant du collège a perdu 600 heures d'enseignement du français entre 1976 et 2015.

Inégalités scolaires et blocage de l'ascenseur social : selon l'enquête PISA, la France est l'un des pays qui concentre le plus les difficultés scolaires au sein de certains établissements. Les adultes dont les parents sont diplômés de l'enseignement supérieur ont 14 fois plus de chances d'être également diplômés de l'enseignement supérieur que ceux dont les parents ont un niveau d'éducation moins élevé. La France est l'un des pays d'Europe où la mobilité sociale est la plus faible. Dans une étude de juillet 2018, l'OCDE a estimé qu'il faut six générations aux enfants des familles modestes françaises (les 10 % les moins riches) pour atteindre le revenu moyen. Par ailleurs, le clivage politique entre « progressistes » et « populistes » semble de plus en plus recouvrir le clivage entre « gagnants » et « perdants » de la mondialisation, largement superposable à la fracture territoriale entre métropoles et « France périphérique » et à la fracture éducative entre « surdiplômés » et « sous-diplômés ».

Des programmes d'histoire déçus abandonnant le récit national : la transmission du récit national et de la fierté d'être Français a laissé place à des programmes d'histoire déçus, l'enseignement chronologique ne faisant son retour que récemment.

Effondrement de la discipline : selon la DEPP (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale), 442 incidents graves sont signalés chaque jour dans les collèges et les lycées. Selon l'enquête PISA, la France est l'un des trois pays (sur 79) où il y a le plus de problèmes de discipline pendant les cours : un élève sur deux fait État « de bruit et de désordre dans la plupart ou dans tous les cours ». Des milliers d'enseignants avaient partagé leur expérience par le hashtag #PasDeVague, révélant de nombreux cas de violence passés sous silence. Et le classement PISA ne mesure pas l'essentiel : la crise de la transmission de la citoyenneté, notamment de l'adhésion à la laïcité.

## Les causes de l'abandon et de la paupérisation de nos campagnes

La saturation des capacités d'intégration par une immigration excessive (cf. propositions sur l'immigration en annexe) : le flux d'immigration légale a doublé en vingt ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires de l'AME (indicateur le plus fiable de l'immigration illégale). Il n'y a jamais eu autant d'immigrés présents sur le territoire national (9,7 % de la population en 2018 selon l'INSEE). L'augmentation du flux d'immigration, alors même que le modèle d'assimilation français commençait déjà à faillir, n'a fait qu'augmenter l'ampleur des défis à relever, notamment en termes de logement, de sécurité, d'éducation, d'accès à la santé... Pour intégrer mieux,

il faut accueillir moins.

Le niveau d'exigence pour devenir Français est faible : la loi du 16 juin 2011 impose de « justifier de son assimilation à la communauté française notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société françaises et des droits et devoirs conférés par la nationalité française ainsi que par l'adhésion aux principes et aux valeurs essentiels de la République ». Lors d'un entretien individuel, l'agent préfectoral est censé évaluer le niveau de ces connaissances. Mais le décret du 30 août 2013 n'a pas instauré de QCM que plusieurs pays européens utilisent pourtant pour contrôler le niveau de langue. Seul un faible niveau d'expression orale est attendu (B1), sans aucun contrôle de la maîtrise de l'écrit.

En Allemagne, les connaissances à l'écrit de la langue allemande sont évaluées par un test obligatoire et payant qui a lieu en même temps qu'un test de naturalisation de 33 questions portant sur l'économie, la politique, l'histoire et la société allemandes.

Au Royaume-Uni, depuis 2012, un nouveau test – baptisé Life in the UK – se compose de 24 questions relatives à l'histoire et à la culture du Royaume-Uni. Un manuel officiel de 146 pages publié par le Home Office est mis à disposition.

Les offres d'apprentissage du français pour les adultes sont limitées. L'ancien préfet Michel Aubouin dénonce « l'absurdité de notre situation : il est plus facile d'apprendre l'anglais en France que d'apprendre le français ». Était prévue, dans chaque ville, l'installation de « boutiques » de formation au français, comme il en existe pour apprendre à conduire, visant à transmettre notre langue aux personnes souhaitant devenir françaises, à des salariés en formation continue ou à des parents d'élèves soucieux de mieux accompagner leurs enfants. Le ministère de l'Intérieur y a mis fin par un décret de juillet 2018.

## La montée du communautarisme

L'aggravation de la menace islamiste a fait l'objet de développements dans le cadre du forum 7 consacré à l'autorité de l'État. Au-delà des éléments pointés dans ce forum, on observe notamment une dérive de l'instruction à domicile et la multiplication d'écoles coraniques illégales. Un rapport parlementaire de mai 2018 relevait une « croissance ultra-rapide, à trois chiffres, de l'instruction dans la famille » en Seine-Saint-Denis et s'inquiétait

que « toute une population scolaire tend à échapper aux écrans radars de l'Éducation nationale ».

Les atteintes à la laïcité à l'école sont fréquentes. Il y a eu quelque 900 signalements pour atteintes à la laïcité en milieu scolaire, entre avril et juin 2019, avec une augmentation de 37 % dans le primaire. Une enquête de l'IFOP de janvier 2018 indique qu'un enseignant sur six constate régulièrement ou occasionnellement des atteintes à la laïcité. Par ailleurs, 45 % des lycéens musulmans interrogés par deux sociologues « ne condamnent pas totalement les auteurs des attentats » de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher et 42 % d'entre eux ne se sont pas sentis concernés par la minute de silence à la suite de ces attentats (Anne Muxel et Olivier Galland, *La Tentation radicale*, avril 2018).

Par ailleurs, la vie associative, considérée à juste titre comme facteur de cohésion sociale, peut aussi parfois être un levier du communautarisme. L'ensemble des subventions publiques allouées aux associations représentent plus de 30 milliards d'euros par an. De nombreux exemples (comme le réseau Espérance Banlieues ou Habitat Humanisme) témoignent que la vie associative est un des leviers pour renforcer la cohésion nationale. Mais des contre-exemples appellent une vigilance accrue des pouvoirs publics dans le contrôle des subventions a priori et a posteriori. Une étude la Fondapol de janvier 2018 s'alarmait par exemple que « la branche famille de la Sécurité sociale puisse subventionner, via le dispositif VACAF par exemple, des séjours et des camps de vacances pour enfants, durant lesquels ces derniers apprennent les sourates du Livre saint, se familiarisent avec les standards idéologiques islamistes ou bénéficient d'une initiation au voilement des fillettes ».

AXES

DE RÉFLEXION

**AXES**

**DE RÉFLEXION**



# Objectif 1 : Reconstruire l'école de la République

Pour conjurer le risque de désintégration, l'Éducation nationale doit être notre première priorité. Pour que la langue et la culture françaises soient mieux transmises à tous les enfants de la République, il faut réviser les programmes et restaurer l'autorité du professeur en sanctionnant l'indiscipline. Contrairement à Emmanuel Macron, non seulement nous pensons qu'il existe bel et bien une culture française, mais que nous avons pour devoir de la transmettre.

- Créer un examen de français à l'entrée en 6e : tous les nouveaux collégiens qui n'ont pas une maîtrise minimale de la langue française devront suivre le double de cours de français en 6e. Près de 600 heures de cours de français de l'école primaire au lycée ont été supprimées en 40 ans. Il est nécessaire d'augmenter d'une à deux heures par semaine l'enseignement du français du CP au lycée.
- Ne pas enseigner les langues d'origine à l'école primaire. Les Enseignements de la langue et de la culture d'origine (ELCO) doivent être intégralement supprimés, et pas seulement contrôlés par l'État comme l'envisage le président de la République. La langue de la République française est le français ; elle doit être la langue de tous les Français et de tous ceux qui aspirent à l'être.
- Transmettre un héritage commun. Il faut donner à aimer la France, notamment par la transmission du récit national. L'enseignement de l'Histoire de France doit être davantage chronologique et incarné.
- Enraciner nos enfants dans leurs territoires. Mettre en place un enseignement pour transmettre le patrimoine départemental. A titre d'exemple, en Russie, les enfants reçoivent des cours sur l'histoire de leur ville ou de leur village. Cet enseignement pourrait prendre la forme d'un projet tout au long de l'année.
- Réformer entièrement la formation des enseignants qui ne doit plus relever de l'université, ainsi que l'inspection générale de l'Éducation nationale. Elles ne doivent pas être le laboratoire du pédagogisme le plus abscons ou d'idéologies importées d'outre-Atlantique, mais consister d'abord à rebâtir l'école de la République, expression aujourd'hui vidée de son sens.

- Lancer un plan de sauvegarde et de réappropriation de notre patrimoine : tous les élèves doivent découvrir le patrimoine français pour apprendre à l'aimer (notamment par des sorties scolaires et des voyages de classe tous les ans). Par ailleurs, le patrimoine culturel français (notamment les églises et les châteaux) étant dans un état désastreux, il est urgent de lancer un plan de sauve- garde du patrimoine.
- Responsabiliser les parents afin de les impliquer. Faire signer aux parents d'élèves perturbateurs un contrat prévoyant des sanctions, pouvant aller jusqu'à la suspension des allocations familiales, en cas de comportements nuisibles et répétés. La loi Ciotti de 2010, abrogée par la gauche en 2013, avait permis, par un effet dissuasif indiscutable, de faire revenir à l'école des milliers d'enfants absentéistes.
- Faire en sorte que le ministère de l'Éducation nationale, les académies et les chefs d'établissement soutiennent systématiquement les enseignants dès qu'ils font face à des problèmes de discipline jusqu'à faire intervenir les forces de sécurité intérieure dans les cas les plus graves. Il faut en finir avec la hantise de la sanction et la dévalorisation de l'autorité du professeur.
- Envisager de rendre obligatoire le port d'une tenue identique dans les écoles primaires et confier à chaque collège ou lycée le soin de définir un signe distinctif porté par tous les élèves, un signe de reconnaissance commun. Cette tenue devra être prise en charge par l'État, au moins pour les familles des classes moyennes et modestes. La prise en charge de plusieurs tenues par élève du primaire pourrait être de l'ordre de 100 euros par élève, soit un coût de quelque 675 millions d'euros par an (dans le cas d'une prise en charge complète pour tous les élèves).
- Multiplier les initiatives pour mettre en valeur la réussite d'élèves provenant de milieux modestes, dans les quartiers comme dans le monde rural. Il est important de mettre en avant ceux qui ont réussi. Les cordées de la réussite doivent être généralisées. Mobilisant des étudiants des parcours d'excellence, elles favorisent l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence.
- Relancer les internats d'excellence. Créés par Nicolas Sarkozy, une quarantaine d'établissements labellisés accueillent des élèves méritants de milieu modeste. La réussite des hauts potentiels provenant de milieux sociaux modestes doit être une priorité politique de premier plan et donc

mobiliser suffisamment de crédits budgétaires pour créer de nouveaux internats d'excellence dans tous les départements de France.

- En finir avec la dévalorisation de la culture générale dans l'enseignement supérieur (dont la suppression du concours à SciencesPo et la suppression de l'épreuve de culture générale à l'ENA sont des exemples).

## **Objectif 2 : Transmettre à nouveau la citoyenneté et le sentiment d'appartenance à notre nation**

Outre la reconstruction de l'école de la République, il est indispensable de transmettre à nouveau la citoyenneté, le civisme et le patriotisme, ce que permettait par exemple le service militaire.

- Remplacer la journée de défense et de citoyenneté et le SNU et créer un nouveau parcours citoyen tout au long de la scolarité. Parce qu'il est illusoire de former nos citoyens de demain en un mois à partir de 16 ans, comme le propose le gouvernement à travers son SNU, il faut créer un véritable parcours citoyen tout au long de la scolarité. L'enseignement civique, moral et de défense serait valorisé et évalué. Dans le même temps, il y aurait une montée en puissance de dispositifs déjà existants : les jeunes sapeurs-pompiers (JSP), les classes à projets comme les classes de défense et de sécurité globale, les classes en lien avec la Croix-Rouge française, les cadets de la défense... À 16 ans, après avoir été recensés, les jeunes s'engageront une semaine au service de collectivités, d'associations, etc. Un passeport citoyen numérique leur sera ensuite délivré au cours d'une cérémonie officielle. Il faudra développer des outils incitatifs à l'engagement, dans les parcours universitaires et professionnels (service civique, réserves militaire, sanitaire, sociale, citoyenne, engagement international) et promouvoir et valoriser les parcours de réinsertion comme le SMA (service militaire adapté) en Outre-mer, le SMV (service militaire volontaire) en métropole et les EPIDE (établissement pour l'insertion dans l'emploi). Seront organisées la visite d'unités militaires et la venue de militaires dans les établissements scolaires. La journée de défense et de citoyenneté (JDC) sera ainsi remplacée par ce projet de société qui mise sur la profondeur et la durée.

- Créer une grande réserve citoyenne de la garde nationale, regroupant la réserve civile de la gendarmerie et une nouvelle réserve civile de

la police nationale, ouverte aux jeunes (et pas seulement aux policiers à la retraite comme aujourd'hui) qui pourrait compter jusqu'à 50 000 réservistes. Cela renforcera significativement la capacité opérationnelle des forces de sécurité intérieure, notamment dans les situations de crise. Cela permettra aussi de transmettre le civisme à bien des jeunes qui ont soif d'engagement.

## Objectif 3 : S'assurer que les étrangers accueillis en France maîtrisent notre langue et adoptent notre mode de vie

Pour renforcer la cohésion nationale, nous devons remettre en selle le modèle d'assimilation à la française. Pour que tous les étrangers résidant en France s'assimilent, encore faut-il arrêter l'immigration illégale et réduire l'immigration lé- gale qui saturent aujourd'hui nos capacités d'intégration (cf. propositions sur l'immigration en annexe). Mais il faut aussi clarifier ce que nous attendons des étrangers pour qu'ils rejoignent la communauté nationale. On ne peut déplorer un défaut d'assimilation que si les conditions de l'assimilation sont clairement définies et assumées. Selon l'article 21-24 du Code civil, « nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française ». Or, le modèle d'assimilation à la française a été progressivement vidé de son contenu. Il est urgent de faire fonctionner à nouveau l'assimilation de notre langue, de notre mode de vie et de nos lois.

- S'assurer que tous les étrangers accueillis en France sachent parler et écrire en français. Aujourd'hui, les exigences affichées sont minimales et les contrôles dérisoires. Il n'existe aucun contrôle du niveau de français à l'écrit. L'apprentis- sage de la langue est pourtant fondamental pour s'intégrer. Le gouvernement se targue de doubler le nombre d'heures de français du contrat d'intégration républicaine (passant de 200 à 400, voire 600 pour les illettrés). Mais il faut sanctionner ces cours offerts par l'OFII aux étrangers par un examen oral et écrit conditionnant l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour (y com- pris pour motif familial), sur le modèle de l'Allemagne ou du Royaume-Uni. Au cours du parcours d'intégration, seront notamment présentées de grandes figures d'origine étrangère qui ont contribué au rayonnement de la France, de sa langue et de sa culture.
- Nous donner les moyens d'assimiler les étrangers. La part du budget consacré aux actions d'intégration doit être doublé pour atteindre 20 %

du budget total au titre des politiques d'immigration et d'intégration, soit une augmentation d'au moins 500 millions d'euros à la fin du quinquennat (financée notamment par la suppression de l'AME et son remplacement par l'AMU).

- Créer des « boutiques » d'apprentissage du français dans chaque ville, comme il en existe pour apprendre à conduire, qui pourraient accueillir, dans des conditions économiques viables, des personnes souhaitant devenir françaises, des salariés en formation continue ou des parents d'élèves soucieux de mieux accompagner leurs enfants.
- S'assurer que les étrangers qui veulent devenir français connaissent notre histoire et notre mode de vie. La formation des étrangers à l'éducation civique est aujourd'hui limitée à une demi-journée. Il faudrait rendre obligatoire un examen portant sur le mode de vie, la culture et l'histoire de France, comme au Royaume-Uni. Un manuel « Vivre en France » sera mis à disposition.
- Durcir les conditions d'accès la nationalité, notamment en revenant à la loi Pasqua conditionnant le droit du sol à une manifestation de volonté et au respect des lois. L'accès à la nationalité doit être l'aboutissement d'un véritable parcours d'intégration (sanctionné par des examens) et le dossier pour être naturalisé doit être enrichi sur le modèle suisse. Par ailleurs, il faut engager une lutte implacable contre les mariages blancs sur le modèle danois ou américain. Il n'est pas acceptable que certains mariages dont l'objectif est à l'évidence de contourner notre droit soient célébrés sans un contrôle minimal et systématique.
- Exiger des étrangers que l'on accueille en France de ne pas avoir de casier judiciaire et expulser les criminels étrangers. Aujourd'hui, le nombre de retraits des titres de séjour est dérisoire. Par exemple, sur les quelque 368 000 réfugiés accueillis par la France, de l'ordre de 0,1 % se voient retirer leur titre de séjour chaque année dont une infime partie parce qu'ils ont commis un crime ou un délit. Dans les prisons françaises, plus d'un détenu sur cinq (23 %) est de nationalité étrangère (soit plus de 16 000 détenus), contre 11 % au Royaume-Uni où une loi de 2007 prévoit que le ministère de l'Intérieur expulse tout étranger ayant commis un crime passible de plus de douze mois d'emprisonnement.

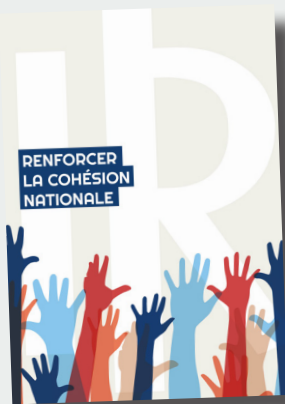
## Objectif 4 : Lutter contre le communautarisme

Cela suppose d'abord de venir à bout du fanatisme islamiste en prenant des mesures régaliennes extrêmement fermes que nous avons déjà présentées : fermeture de la centaine de mosquées salafistes, obligation de prêcher en français, expulsion des quelque 3400 étrangers fichés au FSPRT, contrôle du financement étranger des lieux de culte, enquête administrative préalable au recrutement dans les services publics et les secteurs sensibles avec possibilité élargie de radiation ou de licenciement en cas de radicalisation... Mais cela suppose aussi d'adapter notre droit et nos politiques publiques pour s'assurer que la laïcité soit respectée par tous sur tout le territoire national. La laïcité n'est pas seulement la séparation de l'État et des Églises, mais également la neutralité des services publics et la protection des individus contre le prosélytisme sectaire ou fanatique.

- Lancer un plan de reconquête des quartiers sur cinq ans (inspiré de l'exemple danois pour éliminer « les sociétés parallèles » d'ici 2030). Dans quelque 150 quartiers, il faut des mesures d'exception : rassembler les forces de police, de gendarmerie, de justice, de contrôles fiscaux, de contrôles sociaux, de l'Éducation nationale... Des rapports d'étapes seront rendus chaque année devant l'Assemblée nationale.
- Constitutionnaliser les acquis de la loi de 1905 et inscrire dans la Constitution ce principe : « nul individu ou nul groupe ne peut se prévaloir de son origine ou de sa religion pour s'exonérer du respect de la règle commune ».
- Confier à « une nouvelle commission Stasi » la rédaction d'un Code de la laïcité qui pourrait comprendre : l'interdiction du voile pour les accompagnants scolaires, l'interdiction des menus confessionnels dans la restauration scolaire, l'interdiction du voile à l'université, l'interdiction des listes électorales communautaristes (portant atteinte à la laïcité), la possibilité d'interdire les signes religieux ostensibles dans les entreprises (cf. l'affaire Baby loup), le renforcement des amendes pour port du voile intégral (souvent bafouée) et l'interdiction qu'elles soient payées par un tiers, l'encadrement strict de l'instruction à domicile (parfois détournée pour scolariser des enfants dans des écoles coraniques illégales)... Il y a une constante inventivité de ceux qui veulent contourner la laïcité et ainsi « tester » la résistance de la République. Cette nouvelle commission devra réfléchir à une adaptation de nos règles à partir des remontées du terrain, de tous les cas pratiques auxquels sont confrontés les élus locaux,

le personnel soignant, les enseignants, les entreprises... Pour défendre la laïcité, il faut assumer et défendre des bornes claires à chaque fois que la laïcité est remise en cause.

- Donner aux élus locaux un interlocuteur unique au sein des préfectures pour les accompagner et les guider au quotidien dans la défense de la laïcité et pour les tenir informés des tentatives pour la contourner.
- Multiplier les formations afin de faire connaître et faire respecter la laïcité et la neutralité du service public (et afin de repérer les signes de radicalisation). Tous les enseignants devront notamment être formés à la laïcité.
- Mieux contrôler les subventions publiques. Pour que la France soit respectable, encore faut-il qu'elle se respecte elle-même. Lancer de grands audits pour évaluer et contrôler l'ensemble des subventions publiques aux associations (en cinq ans). Pourrait être inscrire dans la loi l'interdiction d'accorder une subvention publique à une association incitant à la haine de la France. Le clientélisme communautariste est un poison qu'il faut systématiquement condamner.
- Refuser les statistiques ethnoraciales ou la discrimination dite « positive » fondée sur l'origine ethnique. Cela ne ferait que fracturer et communautariser davantage notre nation.



**MERCI DE PRENDRE  
QUELQUES INSTANTS  
POUR NOUS FAIRE PART  
DE VOTRE RESSENTI VIA  
LE LIEN CI-DESSOUS**

<https://bit.ly/2EdrIHu>

# RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS

JUILLET 2020



## RETROUVEZ LE RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS THÉMATIQUES DES RÉPUBLICAINS



### DÉCOUVREZ NOS AUTRES LIVRETS